



## **Elections communales 2024**

### **Un engagement indispensable de candidats agricoles et viticoles**

Les prochaines élections communales se dérouleront le 21 avril 2024 dans le canton de Neuchâtel. Les listes des candidates et candidats devront être déposées au plus tard à midi le lundi 26 février 2024. Compte tenu des difficultés à proposer des candidats agricoles sur les listes, nous vous encourageons vivement à vous inscrire afin de prendre part aux élections.

Les tâches au sein des conseils généraux ou communaux sont souvent d'ordre financier mais ces derniers mois les communes doivent définir l'aménagement de leur territoire. En effet, l'ensemble des communes neuchâtoises finalisent leur plan d'aménagement local (PAL) et les questions sont nombreuses notamment concernant la gestion des surfaces de protection communale, des surfaces de développement du secteur bâti et des espaces accordés aux eaux. Pour l'ensemble de ces éléments, notre profession doit pouvoir exprimer sa voix. Indépendamment des partis politiques, ce qui compte c'est d'être à l'écoute des préoccupations des collectivités publiques tout en s'assurant des intérêts de notre secteur. Les défis à venir sont nombreux et il est impératif de rappeler aux autorités les conséquences des décisions prises sur notre quotidien.

Si vous avez des questions sur le sujet, la CNAV se tient à disposition.

Nous profitons de l'occasion pour vous annoncer que nous avons fixé notre assemblée générale le **jeudi 11 avril 2024** à La Brévine. Mise à part les informations d'ordre politique et la votation à venir, nous accueillerons M. Frederic Richoz, Responsable Réseau HT chez Groupe E qui nous entretiendra sur les problématiques des courants électriques dans l'agriculture. Merci d'ores et déjà de réserver cette date.

### **Initiative biodiversité**

Dans le cadre d'une communication active sur les prestations effectuées par le monde agricole et viticole, nous avons planifié une séance avec les présidents des réseaux écologiques du canton de Neuchâtel le **16 février prochain**. Nous aurons l'occasion de rappeler les enjeux et le contexte ainsi que les mesures que nous pourrions prendre. Nous comptons bien entendu sur l'engagement de tous dans le cadre de cette nouvelle votation.

En 2023, ce sont 2'690 bovins qui ont été achetés lors des 24 marchés de bétail des Ponts-de-Martel. Ceci correspond à une moyenne annuelle de 112 animaux par marché. Comparé aux années précédentes, c'est 14 bêtes de moins par marché qu'en 2022 (126), 3 de plus qu'en 2021 (109) et 8 de moins qu'en 2020 (120).

Avec 177 bêtes, le plus gros marché de l'année fût celui du 24 octobre, alors que les 66 bêtes du marché du 7 mars correspondent au plus petit marché.

Sur ces 2'690 bovins, on retrouve dans l'ordre 1'544 VK, 512 RG, 231 OB, 149 JB, 135 RV, 104 MT et 15 MA.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des taxations 2023.

Taxation CHTAX :

<b>Taxation</b>	<b>Nb d'animaux</b>
C	170 (6%)
H	251 (9%)
T	1043 (39%)
A	479 (18%)
X	747 (28%)

En 2023, ce sont 200 agriculteurs qui ont fréquenté le marché de bétail des Ponts-de-Martel, soit environ 10 agriculteurs de moins qu'en 2022.

Les vaches VK avaient en moyenne une valeur bouchère nette de CHF 2'490.-, dont CHF 3'000.- pour une vache taxée T et CHF 1'945.- pour une vache taxée X.

En 2023, un budget identique de CHF 110'000.- sous forme de contributions a été alloué aux bêtes neuchâteloises passées sur les marchés de bétail (y.c Provence), dont un tiers sous forme de contribution distance (CHF 30.-/bêtes, max. 2 bêtes par marché) et deux-tiers sous forme de contributions proportionnelles à la CHTAX.

Finalement et globalement, l'année 2023 a été marquée par des prix de la table restés hauts, mais avec pour conséquence une baisse de la surenchère et des marchands ayant tendance à se répartir les bêtes. Ceci pouvant parfois décourager certains agriculteurs, ayant eu l'impression de perdre leur matinée. Néanmoins, nous restons convaincus de l'attractivité des marchés de bétail, en comparaison à une vente à la ferme ou en direct à l'abattoir. En effet, les marchés permettent une taxation neutre, un poids juste et une transparence pour tous.

## **Soirée d'information et d'échange sur le loup et mesures mise en oeuvre pour 2024**

Les premières prédatons en fin d'année 2023 nécessitent de préparer la saison à venir. Dans ce contexte, la CNAV et le SFFN souhaitent pouvoir rappeler le cadre légal et les mesures de protections actuelles. Ainsi, l'ensemble des détenteurs d'animaux sont invités à une soirée d'informations et d'échange le **lundi 19 février à 19h30 à la Grande Salle à La Sagne**. Les points suivants seront abordés lors de cette soirée :

- Etude de vulnérabilité et situation du loup en Suisse et sur le canton de Neuchâtel
- Point de situation des bases légales fédérales et cantonales
- Mesures de protection pour 2024
- Clôture, kit d'urgence et indemnisations



## **Séance des formateurs**

La séance des formateurs se tiendra le **mardi 13 février 2024 à 13h30** à la salle de conférence du 2<sup>ème</sup> étage de la CNAV à Cernier.

## **Cours NE-4001 Actualisation en élevage allaitant**

La garde de vaches allaitantes nécessite une constante mise à jour des pratiques d'élevage et un suivi attentif des marchés pour être à même de réaliser un revenu intéressant. Cette journée vise à informer sur l'évolution des marchés, à discuter et échanger sur des thèmes techniques ou sur des problématiques des élevages allaitants.

- Contenu :
- Actualités de Vache mère Suisse et évolution des marchés Natura-Beef, SwissPrimBeef, animaux d'élevage et Natura-Veal.
  - Informations et discussions sur des thèmes techniques d'actualité.
  - Visite d'une exploitation avec plusieurs ateliers thématiques.

Durée : 1 jour

**Date et lieu : Jeudi 7 mars 2024, 09h15 – 16h00 - Loveresse**

Intervenants :

- Représentants de Vache mère Suisse et de Vianco
- Emilie Fragnière, CNAV
- Pierre-Alain Juillerat, FRI

Inscriptions :  [cnav@ne.ch](mailto:cnav@ne.ch),  032 889 36 30

Même à faible vitesse et/ou à faible distance, les charges transportées sur des véhicules ou des remorques doivent être arrimées ! Les pertes de chargements sont fréquentes. Il peut s'ensuivre des dégâts matériels, dégâts à la charge transportée et malheureusement aussi des accidents pouvant mettre la vie du chauffeur ou d'autrui en danger. Les coûts peuvent être importants, parfois aggravés par des conséquences juridiques !

Cette formation continue permet d'adopter les bons gestes de sécurité spécifiques à l'arrimage de charges.

- Objectifs :
- À la fin de la formation, les participants sont capables de :
    - identifier les principales causes de perte de chargement
    - connaître les principales bases légales en matière d'arrimage
    - évaluer les règles de la physique pour les transports de charges
    - se familiariser avec les moyens d'assurage (sangles, chaînes, etc.) effectuer l'arrimage de différentes charges

- Contenu :
- Bases légales et exemples d'accidents
  - Règles de physique, forces
  - Différents arrimages (de sécurité, de force, combiné)
  - Moyens d'arrimage

**Date et lieu : Mardi 5 mars 2024 – Sur une exploitation NE**

Intervenant : Didier Banderet, SPAA

Prix : CHF 50.- pour les correspondants de sécurité agriTOP formés.

CHF 150.- pour les autres participants

+ CHF 25.- si attestation OACP

Le transfert du patrimoine agricole est une étape majeure pour le / la futur-e exploitant-e comme pour la génération sortante. Les impacts économiques et émotionnels d'une telle transaction sont importants. La réussite du projet d'installation et le maintien de l'entente familiale au-delà de la reprise nécessitent une bonne préparation de ce transfert.

Contenu :           ➤ Reprendre l'entreprise. Pourquoi ? Comment ?  
                          ➤ Cadre légal et valeurs de remise.  
                          ➤ Impacts fiscaux.

Durée :             1 jour

**Date et lieu : Jeudi 7 mars 2024 – Cernier**

Intervenants :   ▪ Jonathan Amstutz, conseiller agricole en gestion, CNAV  
                          ▪ Helena Gomes, comptable Cofida SA

Inscriptions :     📧 [cnav@ne.ch](mailto:cnav@ne.ch), ☎ 032 889 36 30



### **Renforcement de la gérance de l'abattoir**

Le comité de la société coopérative de l'abattoir des Ponts-de-Martel a décidé de renforcer sa gérance en engageant M. Georges Vermot à 50% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. M. Vermot bénéficie de plusieurs expériences professionnelles en gestion d'entreprise, notamment comme chef boucher et comme gérant d'une station-service.

En collaboration avec le gérant technique M. Manuel Matter, M. Vermot a notamment pour mission de gérer le personnel, d'améliorer le suivi de l'hygiène et des normes de sécurité de l'entreprise, de gérer les aspects administratifs, de soigner les contacts avec la clientèle et les fournisseurs, ainsi que de développer des projets.

Nous souhaitons plein succès à M. Vermot dans sa nouvelle fonction et nous vous remercions de lui réserver un bon accueil.

Nous profitons de l'occasion pour vous formuler encore nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

Le comité

## **Agrisano Prevos : nouveautés dans le règlement de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (AVS 21)**

Les agriculteurs indépendants peuvent conclure auprès d'Agrisano Prevos des plans de prévoyance fiscalement privilégiés dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative (pilier 2b). Les membres de la famille travaillant dans l'agriculture et disposant d'un revenu propre peuvent également être assurés. Comme la réforme du premier pilier (AVS 21) a des répercussions sur le pilier 2b, il en résulte également des nouveautés dans le règlement de prévoyance Prevos :

### **Age de la retraite**

Dans le cadre de la réforme AVS 21, l'âge légal de la retraite dans l'AVS et dans le 2<sup>e</sup> pilier obligatoire pour les femmes sera adapté en plusieurs étapes de 64 à 65 ans. En outre, l'âge de la retraite est désormais appelé âge de référence. Dans l'ancien règlement 2020, l'âge ordinaire de la retraite d'Agrisano Prevos est déjà fixé uniformément à 65 ans pour les femmes et les hommes. Ce changement purement conceptuel n'a aucun effet sur le droit aux prestations des plans d'assurance selon le règlement de prévoyance 2024.

### **Perception flexible de la prestation de vieillesse**

A partir de 2024, il sera possible, en cas de cessation progressive de l'activité professionnelle, de percevoir la prestation de vieillesse (rente de vieillesse ou prestation en capital) en plusieurs étapes entre 58 et 70 ans. Le revenu annuel assuré doit être réduit d'au moins 20% aussi bien lors de la première étape que lors de chaque étape supplémentaire. La retraite partielle s'effectue en trois étapes au maximum, la dernière étape conduisant à la retraite complète.

Les assurés ont été informés en conséquence de ces modifications et d'autres qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Sarah Haussener et Ludivine Houlmann ☎ 032 889 36 50

Madame Bernadette Lauber a rejoint l'équipe de la fiduciaire Cofida SA à Cernier. Elle a débuté ses activités en tant que comptable au début janvier et elle saura répondre à vos besoins et questions de manière efficace et professionnelle.

Le recensement des paiements directs s'effectue exclusivement par le portail Internet [www.agate.ch](http://www.agate.ch). L'Office des paiements directs a envoyé une information en janvier 2024 aux exploitants agricoles inscrits en 2023. Les nouveaux exploitants qui n'avaient pas d'accès à AGATE ont reçu leur code d'accès courant janvier par courrier directement de la Confédération.

Les nouveaux exploitants pas encore annoncés ou ceux qui n'auraient pas reçu d'accès à [www.agate.ch](http://www.agate.ch) sont priés de s'adresser à l'Office des paiements directs (032 889 36 90).

Les recensements électroniques via [www.agate.ch](http://www.agate.ch) doivent être validés jusqu'au **15 mars 2024** au plus tard. Passé ce délai, les demandes se verront imputées d'une réduction ou d'un refus des contributions.

L'adresse [www.agate.ch](http://www.agate.ch) permet aux agriculteurs d'accéder à tous les sites utiles pour recenser ou consulter les données agricoles (Acorda, BDTA, Hoduflu, etc.) à partir d'un portail unique et avec un seul identifiant.

Les exploitants ne possédant pas d'ordinateur ou rencontrant des problèmes techniques (débit insuffisant, problème de connexion, etc.), ont la possibilité de mandater le secteur conseil de la CNAV qui se tient à disposition pour le recensement. **Veillez svp prendre rapidement rendez-vous (032 889 36 30) !**

Les exploitants ont l'obligation de mettre à jour l'auto déclaration sur la protection des eaux et de l'air en agriculture pour valider leur demande de contribution dans Acorda.

Informations sur : [www.ne.ch/recensement](http://www.ne.ch/recensement)

Service de l'agriculture

**Dans le canton de Neuchâtel, la tradition vinicole s'exprime à travers le ~~FILTRE~~ NON, offrant une expérience sensorielle et visuelle unique du premier vin de l'année !**

Comme chaque année, une cave est sélectionnée pour présenter le millésime et gérer la logistique de notre offre promotionnelle, englobant 24 caves au total. Pour cette édition, la cave Sandoz Vins, dirigée par Patrick et Marylin Sandoz, assume cette responsabilité. Cette action exclusive, vous permet de commander facilement des cartons panachés de bouteilles directement des encaveurs locaux, avec livraison incluse, et ainsi découvrir la richesse des nouveaux millésimes.

Retrouvez cette offre sur : <https://neuchatelvinsterroir.ch/non-filtre/#commande>



**Festin neuchâtelois**

Passez un dimanche exceptionnel autour des traditions culinaires de notre canton !

À bord d'un train, au milieu de l'Œnothèque Cantonale ou tout simplement dans un restaurant, découvrez ou redécouvrez les plats emblématiques de Neuchâtel. Les acteurs passionnés du terroir neuchâtelois partagent l'histoire derrière chaque vin et plat, créant ainsi une célébration conviviale où la richesse de nos produits est à l'honneur. Un rendez-vous incontournable pour goûter à l'essence de Neuchâtel.

Retrouvez les restaurants participants sur :  
<https://www.festin-neuchatelois.ch/accueil>



L'assemblée générale statutaire de Bio Neuchâtel aura lieu le **vendredi 23 février 2024 à 14h00** à la Ferme des Arêtes à La Chaux-de-Fonds.

## **Programme**

14h00 Assemblée générale statutaire

Suite Conférences données par Nicolas Lefebvre

16h00 **Production Bourgeon importée : Mythes et réalité**

*Depuis 25 ans, le FiBL s'implique activement dans la mise aux normes et le conseil technique aux producteurs Bourgeon dans le monde entier. Nicolas Lefebvre, agronome dans le Département à la coopération internationale du FiBL, viendra nous expliquer la réalité technique de ces importations au travers de différents projets de sourcing BioSuisse qu'il mène en Europe de l'Est et en Afrique.*

17h00 **Produire en Bio à grande échelle en Roumanie : Retour d'expérience technique et humaine**

*Durant plus de 10 ans, Nicolas a mis en place et géré une exploitation bio de 1600 ha en Roumanie. Il viendra nous raconter son expérience humaine sur cette ferme hors normes et partagera également les innovations développées en matière de travail réduit de sol et d'autofertilité à grande échelle dans un contexte sans élevage.*

18h00 Apéritif musical avec trio de Jazz

Diverses animations

19h30 Fondue (sur inscription à la CNAV ☎ 032 889 36 30, 📧 [cnav@ne.ch](mailto:cnav@ne.ch))

Nous nous réjouissons de vous rencontrer durant l'après-midi et la soirée pour fêter nos 30 ans, mais sentez-vous libre de nous rejoindre en tout temps selon vos disponibilités.

Dans le cadre des 30 ans de Bio Neuchâtel, la journée est entièrement offerte aux membres, à leur famille ainsi qu'aux invités.

***Les Conférences sont ouvertes à toutes et tous.***



## Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août

Vous aimeriez offrir à la population la possibilité de savourer une fois par an des produits frais de votre exploitation et de respirer l'air de la campagne ? Le Brunch à la ferme, organisé le jour de la fête nationale, est fait pour vous. L'intérêt est grand, mais le nombre de prestataires insuffisant.



## À la ferme

Vous disposez d'un magasin de ferme ? Vous vendez vos produits au marché ? Vous proposez des événements ou des aventures agritouristiques sur votre exploitation ? Profitez donc de la plateforme gratuite a-la-ferme.ch. La population trouvera ainsi toutes les offres disponibles dans sa région, dont la vôtre.



## Journée portes ouvertes à la ferme

Une fois par an, le plus grand nombre de familles paysannes de toute la Suisse ouvrent les portes de leur exploitation et invitent la population à jeter un coup d'œil à l'intérieur. L'évènement vise à recontextualiser la production agricole, de même qu'à favoriser le dialogue et la compréhension.



## Info sur le champ

Votre exploitation se trouve au bord d'un chemin très fréquenté ? Donnez aux passants des informations sur l'agriculture à l'aide des bornes d'accroche du projet Info sur le champ.



## Visites d'étables

Vous avez envie de donner un aperçu de la vie à la ferme ? Les Visites d'étables vous permettent de proposer aux curieux une découverte officielle du logis de vos animaux.



## L'école à la ferme

Faites découvrir à des élèves les coulisses de votre ferme. À travers des activités passionnantes, les enfants découvriront avec leur esprit, leur cœur et leurs mains les tenants et aboutissants de la production alimentaire suisse.

**Le portail paysans regroupe de nombreuses informations sur tous les projets de ferme. Enregistrez dès à présent votre exploitation sur : [www.portailpaysans.ch](http://www.portailpaysans.ch)**



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



@paysans.suisse  
ou [paysanssuisse.ch](http://paysanssuisse.ch)

Suisse. Naturelement.

**Paysannes  
& paysans  
suisse**

## Arc Jurassien Expo

### Expo 2024

Pour sa 25<sup>ème</sup> édition, la manifestation se déroulera sur 2 jours, soit **vendredi 15 mars** (dès 19h00) et **samedi 16 mars 2023** (dès 9h00) à la **Halle du Marché-Concours à Saignelégier**

Roger Frossard des Pommerats officiera comme juge unique de l'exposition.

Inscriptions : Les inscriptions se dérouleront en ligne sur le site internet [www.arcjuexpo.ch](http://www.arcjuexpo.ch) dès le 22 janvier et **jusqu'au lundi 12 février**.  
Ce bulletin fait office d'information officielle.

Informations importantes

- Le Règlement de l'exposition 2024 doit être consulté sur [www.arcjuexpo.ch](http://www.arcjuexpo.ch) et est accepté par l'éleveur dès l'inscription d'un animal.
- Avec l'inscription, l'exposant, l'éleveur, le détenteur et le préparateur de l'animal s'engage à observer strictement les dispositions du règlement d'exposition de la CTEBS régissant la préparation et la présentation d'animaux aux expositions.
- Un championnat du pis sera mis sur pied pour chacune des races.

### Présentation des animaux

#### **Vendredi dès 19h00**

- Vaches et génisses des races Swiss Fleckvieh, Simmental et Montbéliarde. Minimum 10 vaches par race pour former une catégorie, et 8 génisses par race. Les génisses seront âgées entre 12 et 28 mois à l'expo.
- Election de la Championne Suprême race mixte

#### **Samedi dès 9h00**

- Vaches de races Holstein, Red Holstein, Jersey, Brown Swiss  
Minimum 10 vaches par race pour former une catégorie.
- Les vaches Holstein et Red Holstein participant au championnat Junior sont nées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et plus jeunes.
- Une catégorie "Longévité", toutes races confondues, est au programme de l'expo avec une production minimale de 50'000 kg de lait au 1<sup>er</sup> février 2024. *Les vaches des races Jersey, Brown Swiss, Simmental, Swiss Fleckvieh et Montbéliarde ont aussi la possibilité d'être classées au sein de la catégorie de leur section.*
- Election de la Championne Suprême race laitière

### Présentation des veaux

**Nouveauté !** L'inscriptions se déroulera aussi en ligne sur [www.arcjuexpo.ch](http://www.arcjuexpo.ch). Les enfants sont classés selon l'originalité de la paire enfant-veau. Le dernier délai pour enregistrer votre inscription est fixé au lundi 12 février.

JAB  
CH-2053 Cernier  
P.P. / Journal  
Poste CH SA

Impressum  
Rédaction :  
CNAV – conseil & formation  
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier  
*Parution 12 fois par année*



## **Assemblée générale FNIB**

L'assemblée générale ordinaire des délégués de la FNIB aura lieu le **vendredi 2 février prochain à 9h45** à la salle communale du collège à La Côte-aux-Fées.

## **Conférence Projet Agri-solaire**

Le **19 février 2024 à 17h00** aura lieu une conférence publique sur un projet agri-solaire organisée par Insolight et Solar Swiss Conect.

Toutes les informations se trouve sur le QR code ci-dessous :

